

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DLH 283-1 Réalisation 31 rue Bonaparte (6e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements sociaux (2 PLAI et 3 PLUS) par AXIMO.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la réalisation par AXIMO d'un programme de 5 logements sociaux à réaliser 31 rue Bonaparte (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation par AXIMO d'un programme de 5 logements sociaux (2 PLA-I et 3 PLUS) à réaliser 31 rue Bonaparte (6e).

Article 2 : Pour ce programme, AXIMO bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum de 434 423 euros ; cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 3 : 3 des logements réalisés (1 PLA-I et 2 PLUS) seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec AXIMO la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme et, conformément à l'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation, les modalités d'exercice des droits de réservation de la Ville de Paris, dont la durée sera de 55 ans. Cette convention comportera en outre l'engagement de l'organisme de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L.443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO